



LES SERVICES MEDICAUX

DANS LE VISEUR DE LA DIRECTION !

Les médecines de la SNCF sont directement menacées par les choix politiques d'entreprise, d'autant plus que les lois Macron et Rebsamen facilitent la mise en œuvre de ces orientations.

La médecine du travail et la médecine de soins en interne sont clairement considérées comme une dépense inutile pouvant être dispensées en externe.

En ce sens, les effectifs suivent une ligne décroissante détériorant gravement les conditions de travail des cheminots des Services Médicaux.

La périodicité des Visites d'Aptitude Sécurité, revue à la hausse, est elle aussi un flagrant moyen d'économiser le budget de la masse salariale au détriment de l'emploi, de la santé des cheminots et de la sécurité des circulations.

AU QUOTIDIEN, DANS LES SERVICES MÉDICAUX :

- diminution des effectifs/demande de productivité ;
- Polyvalence accrue : les médecins et infirmiers multiplient les tâches administratives, les secrétaires et techniciens supervisent la gestion du personnel et la comptabilité ;
- Détérioration de l'organisation du travail : outils informatiques inadaptés, manque de secrétaires médicales,...
- Recours à l'intérim : précarité de l'emploi et obligation de former continuellement du nouveau personnel ;
- Suppression de consultations spécialistes ;
- Détérioration des liens avec la hiérarchie de proximité ;
- Déroutement de carrière quasi inexistant ;
- Complexité d'accès à la formation (éloignement des centres de formation, avance des frais, famille, ...) ;
- rejet des demandes de temps partiel ;
- augmentation de la souffrance au travail.

Si la Direction dit reconnaître certaines de ces évidences et fait mine d'y remédier, les réels objectifs sont clairs : PRODUCTIVITÉ dans les Services de la Santé.

PROJETS DE LA DIRECTION :

- Suppression de la Médecine de Soins via le Projet Humanis ;
- centralisation des cabinets médicaux/fermetures accrues des CM dits "de proximité ou de moindre intérêt" ;
- Utilisation fallacieuse de l'ESTI ;
- Rediriger la médecine de travail vers les médecins de ville ;
- Utilisation de la médecine de travail à des fins de stratégie d'entreprise ;
- mise en place de Groupes de Travail pour apporter la preuve à l'employeur de l'utilité des Services Médicaux (prestataires de services) : le médecin du travail serait présent pour faire la sélection des plus productifs, sinon il est un coût inutile pour une entreprise !
- économie de masse salariale en limitant l'évolution de carrière au maximum et en développant l'extrême polyvalence et la polycompétence.

Revendications CGT

- Arrêt de l'hyper productivité et de l'abus de polyvalence par un bon rapport besoins/ressources, en adéquation avec les besoins des cheminots et les conditions de travail des salariés des Services Médicaux SNCF ;
- Retrait du projet sur la mise en place d'une mutuelle d'entreprise : fin de la médecine de soins SNCF et du Régime de Prévoyance SNCF !
- Arrêt immédiat des fermetures de Cabinets Médicaux/réouverture pour les sites privés de Médecine de proximité ;
- Présence a minima d'une secrétaire médicale au statut dans chaque Cabinet Médical ;
- Reconnaissance des diplômes, des qualifications et des compétences ;
- Un cadrage des ESTI en accord avec les médecins du travail : de protection des salariés des SM et de protection des cheminots patients ;
- EIA, EIF et RVPA annuels en amont des notations dans le respect de l'accord formation dans des conditions de préparation optimales ;
- Déroulement de carrière des Secrétaires Médicales à D, sur poste, à l'ancienneté ;
- Déroulement de carrière des IDE et laborantins à F, sur poste, à l'ancienneté ;
- Attribution de la prime de saisie pour les Secrétaires Médicales, intégrée dans le salaire ;
- Formation : aucun frais pour l'agent, prise en considération des contraintes familiales : indemnisation de garde d'enfants, pas d'avance de frais, totalité du déplacement en travail effectif (RH0077), effectif en corrélation avec les besoins du plan formation ;
- Analyse régionale des EVRP.

Les cheminots des Services Médicaux ont un rôle primordial dans le bon fonctionnement du Groupe Public Ferroviaire. Ces professionnels de santé ont de particulier qu'ils maîtrisent les particularités des métiers cheminots, ce qui les rend particulièrement efficaces dans l'exercice de leur profession. Pour la CGT, les Services Médicaux doivent rester interne au GPF. En plus de la question de l'emploi, il en va de la santé des cheminots et de la sécurité des circulations.

ENSEMBLE AVEC LA CGT :

- exigeons des conditions de travail dignes ;
- garantissons l'avenir de nos emplois en proximité ;
- retrouvons la satisfaction de faire notre métier !

Aujourd'hui, il faut agir, TOUS ENSEMBLE, avec la CGT, pour obliger la Direction à prendre en compte L'HUMAIN dans l'organisation du travail.

**TOUS EN GRÈVE
LE MERCREDI 09 MARS 2016**

